

Une Ministre à la rencontre des métiers de la mer

Ministre de la mer depuis juillet 2020, Annick Girardin était en visite ce vendredi 12 mars sur l'île d'Oléron, avant de rejoindre La Rochelle pour échanger sur les prises accidentelles de dauphins

Entreprise Fonteneau et loi Littoral

Sa matinée oléronaise a débuté par la visite de l'entreprise ostréicole Fonteneau puis s'est poursuivie sur le chantier du port de la Cotinière, la Ministre a ensuite rejoint un bateau de pêche dernier cri pour échanger avec un tout jeune marin pêcheur de 23 ans, avant une réunion à huis-clos avec les pêcheurs au sujet du plan de relance.

La visite de l'entreprise ostréicole Fonteneau, située à Dolus, a été l'occasion d'un échange entre la Ministre, trois Maires oléronais (Michel Parent, Dominique Rabelle et Thibault Brechkoff), le Sénateur Mickaël Vallet, le Député écologiste européen Benoit Biteau et des membres du Comité Régional de la Conchyliculture, dont Laurent Champeau. Interpellée par les différents intervenants sur les nombreuses difficultés posées par la loi Littoral et sur les besoins de la profession en terme d'espaces pour développer les exploitations, la Ministre a ainsi rappelé qu'il était nécessaire de « trouver la possibilité de pouvoir développer des établissements ostréicoles, tant au niveau économique qu'en terme de faisabilité. Je vais demander à mes équipes de s'adapter pour réussir à travailler dans le cadre de la loi en bonne intelligence ».

Une loi schizophrénique

De nombreuses conséquences des contraintes générées par la loi Littoral ont été évoquées : du dossier des claires de sartières, à l'arrêt depuis huit ans, en passant par les problématiques liées à l'eau avec un focus sur l'importance des zones humides. Benoit Biteau a ainsi dénoncé l'agriculture qui a « confisqué cette ressource alors même que selon le code de l'environnement, l'agriculture n'est qu'en troisième position en termes de priorité. Les molécules chimiques utilisées par l'agriculture ont également un fort impact sur les exploitations ostréicoles et pourraient expliquer la mortalité des coquillages du fait de la modification



La Ministre de la Mer a visité l'Etablissement Fonteneau

de l'écosystème de l'estuaire ». Le Sénateur Mickaël Vallet a ainsi pointé du doigt les « injonctions contradictoires, parfois schizophréniques de la loi Littoral ». Annick Girardin, à l'écoute des griefs, n'est pas entrée dans le détail mais a assuré les intervenants de « la volonté des Services de l'Etat d'être à l'écoute et de répondre davantage aux demandes pour aller dans le bon sens ».

Chantier du Port de la Cotinière

La seconde étape de la matinée oléronaise d'Annick Girardin s'est déroulée sur le chantier du port de la Cotinière. Ce projet ambitieux au long court, représentant un investissement de soixante millions d'euros, a été initié en 2008 et est en passe d'être achevé, avec le réaménagement de la dune, la création de deux nouveaux pontons, le rehaussement et allongement de la digue ouest, un chenal accessible 24h/24, la réalisation d'un troisième bassin, d'un nouveau quai et d'une nouvelle criée aux dernières normes.

Cette visite s'est faite, entre autres, en compagnie de Dominique Bussereau, Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime, et de Christophe Sueur, Maire de Saint-Pierre d'Oléron qui a rappelé « l'attachement particulier des Oléronais au port de la Cotinière, un port local et artisanal à dimension humaine. Ces travaux,

issus d'une coopération entre le Département et les communes, permettront d'améliorer la sécurité des marins pêcheurs et les règles sanitaires de la criée ». La Ministre a rappelé, quant à elle, le « soutien de l'Etat aux pêcheurs avec le plan de relance de cinquante millions d'euros et le lancement de deux appels à projets pour la pêche et l'aquaculture. La profession manque de main



Annick Girardin a fait la visite du chantier du port de la Cotinière, accompagnée par Dominique Bussereau et Christophe Sueur

d'œuvre et nous devons y répondre avec un grand plan de formation aux métiers de la mer ».

Déclarer les prises accidentelles de dauphins

Enfin, revenant sur la mise en cause de la pêche, par Sea Shepherd, sur

les échouages de dauphins, le maire saint-pierrais a souhaité « que l'on ait un regard plus apaisé vis-à-vis des pêcheurs qui font un métier dangereux ». Quant aux interruptions de pêche, la Ministre a expliqué « je n'y suis pas opposée mais il faut que l'on ait des données scientifiques qui viennent conforter cette décision et notamment un décompte des cétacés présents sur nos côtes » rappelant également la « nécessité de déclarer les prises accidentelles de dauphins ». Si Philippe Micheau, président du Comité des Pêches de Charente-Maritime, est plus que sceptique sur le plan de relance « il est assujéti à la réglementation européenne qui prône une équité entre tous les pêcheurs européens, il me semble donc bien trop abstrait », il rejoint cependant la Ministre sur le sujet des prises accidentelles « sans juger qui que ce soit je pense que refuser les contrôles ne me semble pas être une bonne solution, il faut au contraire déclarer chaque prise accidentelle et marquer les animaux pour voir réellement d'où vient le problème. Les pêcheurs doivent

comprendre que ces prises sont accidentelles et non répréhensibles ».

La visite s'est achevée sur un échange entre la Ministre et les marins pêcheurs qui s'est tenu à huis-clos, en dehors de la présence de la presse. »

» Stéphanie Gollard